



Syndicat
des

Enseignants de l'Unsa

Un syndicat de la maternelle au lycée

SE-UNSA

16 rue J.Chatel, BP41
97461 SAINT-DENIS CEDEX
Tel : 0262 20 08 13
E-mail: 974@se-unsa.org



Consultez régulièrement le [site du syndicat](#) les circulaires rectorales, les parutions importantes au BO et au JO , l'actualité juridique, l'actualité sur les retraites etc.....

FLASH n°1 2018-2019 Vendredi 17 Aout 2018 SE-UNSA 974

Ce Flash est aussi disponible au format PDF [ICI](#)

Cher-e-s collègues,

Le SE-UNSA vous souhaite une bonne rentrée et une bonne année scolaire 2018/2019.

1/ Ajustements de rentrée

Le groupe de travail « ajustement de la carte scolaire du 1^{er} degré » se tiendra le vendredi 24 août à 14h00 au rectorat.

La réserve de rentrée à répartir est d'environ 5 postes.

Si vous pensez que votre effectif d'école nécessite une ouverture ou tend vers une éventuelle fermeture, transmettez-le nous ainsi que votre répartition et tous les éléments pertinents (moyenne école, moyenne par classe, structure pédagogique des classes, des difficultés des élèves...)
Tous ces éléments nous permettrons de préparer cette commission. et de vous défendre.

Si vous êtes confrontés à tout autre problème :

- manque d'ASEM et de personnel communal,
- CP et CE1 à 12 non dédoublés avec locaux disponibles,
- surnombre ou sous effectif de personnel enseignant,
- non respect de la coloration pour les remplaçants,
- pôles de remplacement : aucune info sur leur mise en place (fonctionnement/circulaire...),
- non respect des barèmes pour l'attribution des postes restés vacants entre les personnels nommés à la phase d'ajustement sur les circonscriptions et pour les titulaires de secteur...

Faites-nous remonter un état des lieux de cette rentrée afin que toutes les situations soient abordées avec l'IA-DAASEN.

Remplissez la fiche de suivi « réajustement de rentrée 2018 » et renvoyez-la nous rapidement par mail : 974@se-unsa.org

En téléchargement au format [.DOC ICI](#) au format. [PDF ICI](#)

2/ Formation syndicale

Chaque enseignant a droit à *12 jours de formation syndicale par an.*

Ces formations syndicales sont réservées aux seules syndiqué(e)s du SE-UNSA à jour de cotisation et sont organisées par le centre de formation de l'Unsa Education Henri Aigueperse.

La possibilité est donnée d'adhérer sur place.

Les demandes de participation sont à faire **un mois avant la formation.**

La demande de congé *jointe* sera remplie et renvoyée à votre inspection.

Puis inscrivez-vous par mail au : 974@se-unsa.org pour une organisation optimale des stages par notre équipe.

(ATTENTION : nombre de places limitées)

Le SE-UNSA de La Réunion organisera 5 stages pendant le 1^{er} trimestre.

Vous souhaitez devenir directrice/directeur d'école une des deux formations proposées est pour vous et ce serait dommage de ne pas en utiliser au moins une !

3/ Réunion d'Information Syndicale (RIS)

Les enseignants du 1^{er} degré ont droit à 3 fois 3 heures par an.

Ces 9 heures peuvent être déduites :

- soit des 108h (par exemple : animations pédagogiques (en présentiel ou en distanciel)),
- soit 6h des 108h et 3h sur le temps de présence élèves (avec accord de l'IEN)

La journée de solidarité peut-être également déduite.

Besoin d'info... Réservez dès maintenant votre première demi-journée d'info syndicale dans vos emplois du temps ! Venez à la rencontre du SE-Unsa.

Pour assister à une réunion sur le temps scolaire (mardi après-midi) il faut prévenir l'IEN 48h à l'avance en remplissant le modèle de lettre joint RIS sur le temps devant élèves.

Ci-dessous la liste des réunions à venir.

D'autres réunions vous seront proposées au long de l'année.

SYNDICALISATION 2018-2019

Le SE-UNSA ne vit essentiellement qu'avec les cotisations de ses adhérents. Le versement d'une cotisation syndicale permet de réduire ses impôts des 2/3 de son montant, par exemple une cotisation de 210€ donnera une réduction de 140€ du montant de l'impôt. Montant réel de l'adhésion : 70€

3 moyens de payer sa cotisation

- par prélèvement automatique : [remplir le bulletin d'adhésion et l'autorisation de prélèvement](#)

Chaque mois (de septembre à juin donc en 10fois) 1/10ème du montant de la cotisation est prélevé.

Si vous souhaitez des prélèvements en 2-3... fois il suffit de l'indiquer sur la fiche de cotisation.

Si vous avez choisi ce mode de paiement en 2017-2018 il est automatiquement reconduit.

- par chèque(s) : [remplir le bulletin d'adhésion](#)

- par carte bancaire en ligne sur le site sécurisé du syndicat: [Cliquez ICI](#)

L'équipe du SE UNSA se tient à votre disposition pour vous apporter des informations complémentaires

Pour nous contacter : Adresse mail : 974@se-unsa.org Fax : 0262 21 58 65

Pour un meilleur traitement de vos demandes veuillez rajouter : 1D-dans l'onglet « Objet » du mail ex : 1D-Demande de renseignements xxxxxxxxx

Par téléphone : Responsable 1er degré : Sonia LAPIERRE

	Circonscriptions	Correspondant	N° de Téléphone
Secteur Ouest	Étang-Salé St Louis	LAPIERRE Sonia	06 92 63 36 99
		CADET Marie-Claude	06 92 17 08 92
	Port Possession St Paul 3	BOYER Luc	06 92 77 71 21
	St Paul 1 et 2 St Leu	FONTAINE Xavier	06 92 64 95 67
Nord	St Denis Ste Marie	NIFAUT Maryse	06 92 63 29 42
Est	Bras-Panon St André	BIJOUX Brice	0692 63 28 09
	Ste Suzanne		
	St Benoît	GENTY Thierry	0692 51 91 64
Sud	Tampon 1 et 2	ROGER Erick	06 92 60 48 07
	St Pierre 1 et 2		
	Petite Ile St Joseph	FONTAINE Philibert	06 92 61 72 57
Jeunes enseignants	PE stagiaires	THIERY Diane	0692 20 90 79

ASH		MOUTOUSSAMY Lynda	06 92 70 38 62
Réseaux sociaux		JEAMBLU Sophie	06 92 69 42 95
Responsable Contractuels	(AED/CAE/CUI/AESH)	GERVAIS Sylvain	06 9224 99 14